



Les administratrices et administrateurs de recherche universitaire du Québec (ADARUQ)

**Concours pilote 2014 du volet Fondation des
IRSC**

Dale Dempsey

Gestionnaire, Réalisation des avantages et de la
transition

Novembre 2014

- Concours transitoire du programme ouvert de subventions de fonctionnement
- Mise à jour sur la réforme
- Présentation d'une demande à l'étape 2 du concours pilote 2014 du volet Fondation
- Questions et réponses



**Concours transitoire du programme
ouvert de subventions de
fonctionnement**

Concours transitoire du POSF

- Dernier concours du POSF en vue de la transition vers les nouveaux volets Fondation et Projet
- On prévoit un grand volume de demandes puisqu'il n'y a pas eu de concours à l'automne 2014.
 - Automne 2013 : 2527 demandes
 - Printemps 2014 : 2862 demandes
 - Prévisions pour le concours transitoire du POSF : de 3000 à 3500 demandes et plus; de 450 à 600 subventions
- Rappel : la date limite d'inscription est un mois plus tôt que d'habitude afin d'avoir assez de temps pour organiser l'évaluation par les pairs. Date limite d'inscription : **9 janvier 2015**
- Date limite de présentation des demandes : 2 mars 2015
- La période d'évaluation par les pairs est allongé et s'étend du 4 mai au 25 juin.



Mise à jour sur la réforme

Mise à jour sur la réforme

- Les IRSC ont reçu 1366 demandes admissibles à l'étape 1 du premier concours pilote du volet Fondation.
- L'évaluation par les pairs à l'étape 1 ainsi que la sélection des évaluateurs de l'étape 2 et des membres du comité de l'étape 3 sont en cours.
- Les décisions à l'étape 1 seront dévoilées le 1^{er} décembre 2014.
- Le premier concours pilote du volet Projet sera affiché au début de l'année prochaine afin de donner à la communauté le temps de se préparer. La date limite de présentation des demandes sera en mars 2016.
- La conception du volet Projet est mise à l'essai au moyen de divers concours pilotes.
- Jusqu'à présent, les résultats des concours pilotes sont encourageants. Nous continuons de peaufiner la conception des prochains concours en tenant compte de la rétroaction obtenue.
- Les IRSC ont entamé l'élimination progressive de leurs programmes ouverts actuels dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux volets de financement, comme précisé dans le plan de transition. De plus amples renseignements sur les échéanciers seront communiqués dès que nous en connaîtrons les détails.

Mise à jour sur la réforme

- Les IRSC entameront le recrutement progressif de membres pour le collège plus tard cette année. Les premières phases de recrutement viseront les évaluateurs actuels ou récents pour le compte des IRSC.
- Des démarches de recrutement ciblé seront parallèlement adoptées afin de combler les lacunes en matière d'expertise.
- Les établissements sont des partenaires importants dans l'instauration du collège. Leur participation sera suscitée de plusieurs façons, notamment par des rencontres avec les vice-présidents à la recherche, les délégués universitaires, les administrateurs de recherche et les présidents et agents scientifiques actuels.
- Les IRSC ont commencé à communiquer avec les représentants des établissements afin de préparer la prochaine tournée des établissements dans le but de poursuivre les échanges sur la réforme. Les visites se feront en personne ou par vidéoconférence.
- Ces visites devraient commencer en décembre 2014 et se poursuivre jusqu'à la fin du printemps 2015.



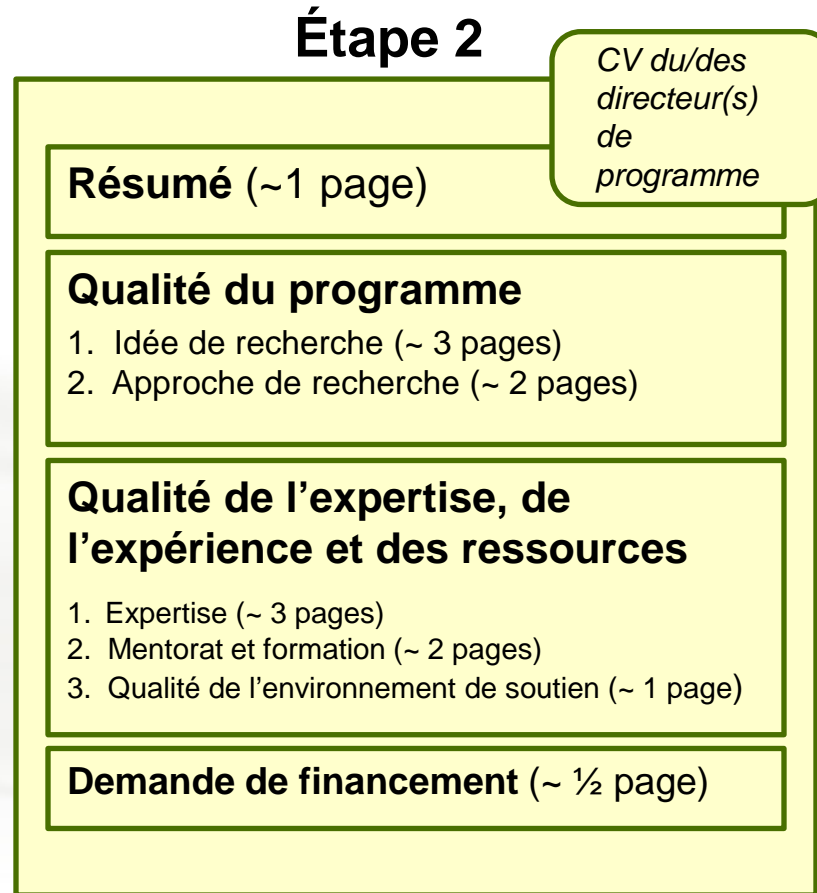
Demande à l'étape 2 du volet Fondation

- Dates importantes à retenir pour le volet Fondation

Date prévue de l'avis de décision – Étape 1	1 ^{er} décembre 2014
Date limite de présentation des demandes – Étape 2	5 février 2015
Date prévue de l'avis de décision – Étape 2	15 mai 2015
Date prévue de l'avis de décision – Étape 3	2 juillet 2015
Date de début du financement	1 ^{er} juillet 2015

Exigences relatives à la présentation d'une demande à l'étape 2

Les candidats présentent une demande et un CV structurés à l'étape 2.



Les exigences relatives à la demande et le Guide d'interprétation sont affichés sur le site Web des IRSC. Ils seront mis à jour si d'importantes modifications sont nécessaires au terme des concours pilotes.



Demande à l'étape 2

Identifier les participants

- Les directeurs de programme doivent :
 - mettre à jour leur CV en y consignant l'information nécessaire à cette étape et en assurant la concordance entre leur CV et le nouveau format dans le CV commun;
 - remplir la section Contributions les plus importantes;
 - mettre à jour la section Contributions au cours de la carrière.
- Les experts de programme peuvent être nommés dans la demande, selon le cas :
 - Ils peuvent être nommés selon leur niveau d'engagement et à la discrétion du coordonnateur administratif.
 - Les experts de programme changeront probablement au cours du programme. Ils peuvent donc être ajoutés plus tard afin de répondre aux besoins changeants du programme.
 - Les fonds du volet Fondation peuvent être transférés aux experts de programme (selon les politiques des établissements).

- Maximum de 3500 caractères (environ une page)
- Trois principaux objectifs
 - Faciliter l'assignation des demandes à des évaluateurs experts
 - Permettre aux évaluateurs de déclarer tout conflit et leur capacité d'évaluer
 - Permettre aux IRSC de communiquer les résultats sur le financement dans la base de données sur les décisions de financement
- Résumé du programme de recherche
 - Orientation générale, y compris les questions ou problèmes principaux à étudier
 - Façon dont les résultats attendus feront progresser les connaissances, les soins de santé, le système de santé ou les résultats sur le plan de la santé à court et à long termes
 - Nature de l'expertise de base (disciplinaire, professionnelle ou méthodologique)
 - Activités d'encadrement et de formation
- Le résumé devrait être rédigé avec une terminologie scientifique ou technique.

Idée de recherche (20 %)

- Maximum de 10 500 caractères (environ trois pages)
- Présentation du programme de recherche proposé
 - But, objectifs et impacts potentiels du programme
 - Cohérence conceptuelle du programme
 - Importance des résultats potentiels du programme
 - Susceptibilité des résultats à faire progresser de façon significative les connaissances liées à la santé ou leur application dans l'amélioration des soins de santé, du système de santé ou des résultats sur le plan de la santé
- On s'attend à ce que l'information soit présentée de manière générale.

Approche de recherche (20 %)

- Maximum de 7000 caractères (environ deux pages)
- Présentation de l'approche de recherche
 - Approche bien planifiée et appropriée qui permettra d'atteindre les objectifs du programme de recherche
 - Façon dont l'approche prévoit une certaine flexibilité d'orientation au fil de l'évolution du programme
 - Description générale de la façon dont les progrès et la réussite du programme seront mesurés
 - Problèmes potentiels et stratégies d'atténuation

Expérience (20 %)

- Maximum de 10 500 caractères (environ trois pages)
- Présentation de l'expertise collective
 - Expertise collective (disciplinaire, professionnelle ou méthodologique) et description générale de l'expertise et de l'expérience des directeurs de programme et des experts de programme
 - Caractère approprié de l'expertise et de l'expérience pour l'atteinte des objectifs du programme de recherche proposé
 - Niveau approprié de participation ou d'engagement des principaux experts de programme
 - Plan visant à trouver la compétence d'experts de programme en fonction des besoins futurs prévus du programme de recherche

Mentorat et formation (20 %)

- Maximum de 7000 caractères (environ deux pages)
- Présentation du plan de mentorat et de formation
 - Plan visant à renforcer les capacités des étudiants, des stagiaires, des utilisateurs des connaissances, des boursiers émergents ou des nouveaux chercheurs ou chercheurs en début de carrière et à les mettre en position favorable pour mener des carrières en recherche fructueuses ou emprunter d'autres parcours professionnels dans des domaines non universitaires liés à la santé
 - Objectifs de formation et possibilités d'apprentissage
 - Approche pertinente et innovatrice pour l'atteinte des objectifs du plan proposé
 - Stratégie pour cerner et atténuer les problèmes potentiels

Qualité de l'environnement de soutien (20 %)

- Maximum de 3500 caractères (environ une page)
- Description des ressources dont disposent les candidats afin d'atteindre pleinement les objectifs du programme de recherche en fournissant les infrastructures requises telles que :
 - l'infrastructure matérielle;
 - le personnel de soutien;
 - l'équipement;
 - les installations spécialisées;
 - les fournitures.
- Selon la nature du programme, il peut être essentiel d'avoir accès à des milieux dans d'autres organismes pour atteindre les objectifs du programme.

Demande à l'étape 2

Demande de budget

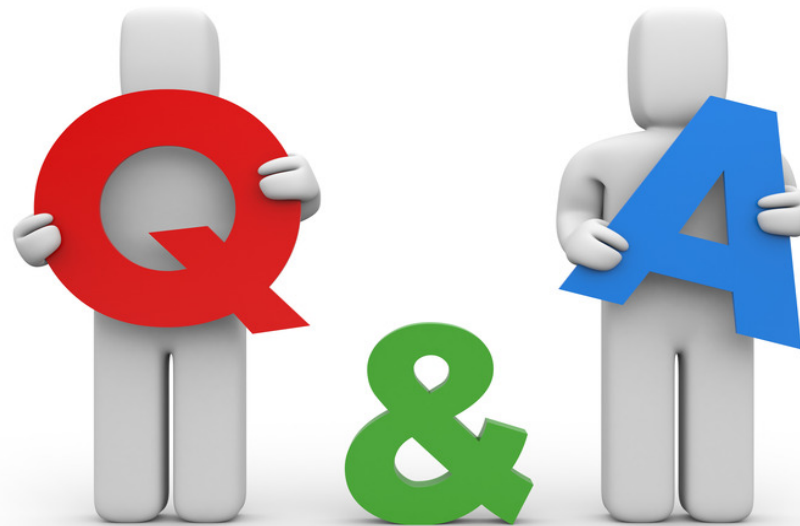
- Pour la demande de budget à l'étape 2, les candidats doivent :
 - rédiger leur demande de budget de manière à appuyer le programme de recherche proposé;
 - justifier la pertinence des fonds demandés pour soutenir le programme de recherche proposé;
 - donner un aperçu de leur dossier de financement ou de toute autre source de financement, le cas échéant.
- Les catégories budgétaires de la demande sont les suivantes :
 - Personnel de recherche
 - Stagiaires
 - Produits consommables
 - Produits non consommables
 - Application des connaissances
 - Autres
- Les évaluateurs commenteront si le budget est adéquat pour soutenir le programme de recherche proposé. (Cela ne sera pas pris en compte dans l'évaluation globale de la demande.)

- La période de financement est de cinq ans pour les nouveaux chercheurs et les chercheurs en début de carrière, et de sept ans pour tous les autres candidats.
- La somme totale demandée sera répartie également sur les cinq ou sept années que durera la subvention.
- Nous demandons aux établissements de nous aider à s'assurer que les candidats présentent des demandes de budget réalistes et justifiées.
- Au cours des prochaines semaines, nous diffuserons davantage d'information sur les exigences relatives au budget, notamment des instructions détaillées et une foire aux questions.

- Les directeurs de programme peuvent inclure dans leur demande des renseignements sur leurs partenaires.
- Il n'est pas impératif d'obtenir une promesse de soutien (en espèce ou en nature) des partenaires intéressés ou engagés (p. ex., organisme utilisateur des connaissances, partenaire industriel), mais on peut raisonnablement s'y attendre selon la nature et le type de programme de recherche, ainsi que les avantages prévus pour le partenaire.
- Si un partenaire est nommé dans la demande à l'étape 2, il faut ajouter l'information sur celui-ci avant d'effectuer la tâche liée au budget, notamment :
 - les lettres d'appui des partenaires;
 - la contribution des partenaires au programme de recherche (en espèce ou en nature).

- Les IRSC préparent une série documents à l'appui.

Candidats et administrateurs de recherche	Évaluateurs
Possibilité de financement	Guide d'évaluation par les pairs
Exigences relatives à la demande pour les étapes 1 et 2	Guide d'interprétation
Aperçu et Guide de consultation rapide du CV du volet Fondation des IRSC	Leçons d'apprentissage en ligne pour les évaluateurs
Définition des rôles	Séances d'information sur l'étape 2 pour les évaluateurs (février à mars 2015)
Critères d'admissibilité	
Leçons d'apprentissage en ligne pour les candidats	
Instructions concernant le budget (novembre 2014)	
Séances d'information sur l'étape 2 pour les candidats et les administrateurs de recherche (décembre 2014 à janvier 2015)	
Foire aux questions	



Les questions relatives au concours pilote du volet Fondation peuvent être adressées à : Roadmap-Plan.strategique@cihr-irsc.gc.ca.